



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Rapport annuel 2025-2026

Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026

**Collectif régional de développement
du Bas-Saint-Laurent**

Juin 2026

Rédaction :

Océane Perillous, M.Sc. Biol., agente de développement aux ressources naturelles et à l'environnement – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Révision :

Marise Bélanger, directrice aux ressources naturelles et à l'environnement – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Mélissa Fillion, adjointe de direction – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Table des matières

	Pages
1. Liste des acronymes.....	5
2. Mise en contexte générale	6
3. Le Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes	8
4. Implication des partenaires	13
5. Lutte aux berces	14
5.1 Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup	14
5.2 Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean.....	15
5.3 Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche.....	16
5.4 Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent	17
6. Lutte au roseau commun.....	18
6.1 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire.....	18
7. Fonds de lutte aux espèces envahissantes	19
7.1 Campagne de communication sur les espèces envahissantes	19
7.1.1 Création des outils de sensibilisation.....	19
7.1.2 Campagne numérique et radiophonique	20
7.1.3 Distribution des outils de sensibilisation.....	22
7.2 Veille et prévention aux espèces envahissantes	24
7.2.1 Détection précoce et surveillance participative des espèces aquatiques envahissantes	24
7.2.2 Développement stratégique d'alliés avec les excavateurs et les travaux publics: déblais et remblais.....	26
7.2.3 Repenser l'éradication de la berce du Caucase.....	27
7.3 Consolidation du réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent	27
7.3.1 Accompagnement des municipalités dans l'implantation de stations de lavage.....	27
7.4 Contrôle des espèces envahissantes.....	28
7.4.1 Lutte au roseau commun	28
7.4.2 Campagne d'arrachage de l'herbe à poux dans la MRC Les Basques	29
8. Indicateurs et cibles	31

Liste des figures

Figure 1 - Carte de localisation de sites connus envahis de berce du Caucase sur le territoire du Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup ©OBAKIR	14
Figure 2 - Carte de localisation de sites connus envahis de berce du Caucase sur le territoire du fleuve St-Jean ©OBVFSJ	15
Figure 3 – Carte de localisation des sites connus envahis de berce sphondyle dans la vallée de la Matapédia ©OBVMR.....	16
Figure 4 - Carte de localisation des sites connus envahis de berces sur le territoire du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ©OBVNEBSL.....	17
Figure 5 - Superficie du dispositif de bâchage du roseau commun installé à l'Anse des Riou en 2024 ©ZIPSE.....	18
Figure 6 - Identité de marque de l'ESDEE.....	19
Figure 7 - Exemples d'outils de sensibilisation réalisés : a) Affiche sur les espèces aquatiques envahissantes; b) dépliant général sur les espèces envahissantes (première et dernière page); c) carte postale sur les espèces envahissantes	20
Figure 8 – a) Aperçu de publicité sur Spotify ; b) Exemple de publication pour les réseaux sociaux.....	21
Figure 9 - Distribution des outils de l'Escouade lors d'une journée de sensibilisation ©OBVNEBSL	23
Figure 10 - Filtre à ADNe	24
Figure 11 - a) inspection visuelle à l'aide d'un aquascope; b) collecteur envahit par les vivipares chinoises et géorgiennes dans le lac Matapédia; c) installation d'un collecteur	25
Figure 12 - Colonie de roseau sur le littoral de l'Île verte ©ZIPSE.....	28
Figure 13 - Retrait des bâches - Marais de Saint-André-de-Kamouraska ©ZIPSE	29
Figure 14 - Arrachage de l'herbe à poux le long d'un axe routier de la MRC des Basques ©QUADRA environnement.....	30

1. LISTE DES ACRONYMES

BSL : Bas-Saint-Laurent

EAE : Espèces aquatiques envahissantes

ESDEE : Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes

FFQ : Fondation de la faune du Québec

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MELCCFP : Ministère de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MPO : Ministère des Pêches et Océans Canada

MRC : Municipalités régionales de comté

NDDN : Notre-Dame-des-Neiges

NDSD : Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

OBV : Organisme de bassin versant

OBAKIR : Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup

OBVFSJ : Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean

OBVMR : Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

OBVNEBSL : Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

RNFBIV : Réserve nationale de la faune de la Baie-de-L'Isle-Verte

SADK : Saint-André-de-Kamouraska

SCF : Service canadien de la faune

SEPAQ : Société des établissements de plein air du Québec

ZIPSE : Zone d'intervention prioritaire du Sud-de-l'Estuaire

2. MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE

L'augmentation du nombre et de la diversité d'espèces envahissantes, dont la plupart sont exotiques, soulève des préoccupations de plus en plus importantes au Bas-Saint-Laurent. Les conséquences de la présence de ces espèces aux plans environnemental, social et économique demandent des actions communes et coordonnées régionalement. C'est pourquoi il a été proposé que la région se dote d'un plan d'action de lutte aux espèces envahissantes et que son application soit financée par l'entremise d'une entente sectorielle. L'Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 permettra la mise en place d'un plan d'action pour la région incluant, entre autres, des actions de lutte, de prévention, de sensibilisation, d'acquisition de connaissances et de caractérisation de l'expansion de ces espèces dans la région.

Sans être restrictive, l'ESDEE vise les espèces suivantes :

- la berce du Caucase et la berce sphondyle
- le roseau commun
- la moule zébrée
- le myriophylle à épis
- l'herbe à poux
- l'agrile du frêne
- la renouée du Japon



Les objectifs généraux de cette entente sont les suivants :

- Poursuivre les actions de lutte et de contrôle de la berce du Caucase et de la berce sphondyle.
- Mettre en œuvre des projets qui répondent à des enjeux communs de lutte aux espèces envahissantes dans la région.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de lutte aux espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent en concertation avec les partenaires de l'entente.
- Améliorer les connaissances sur la présence et la répartition de ces espèces.

- Susciter la mobilisation des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour la protection des milieux naturels de la région.
- Réduire les impacts écologiques, sociaux et économiques de la présence de ces espèces dans la région.
- Sensibiliser et mobiliser les partenaires pour le contrôle de l'herbe à poux.
- Mettre en place des fonds pour le développement de projets pilotes et de projets de recherche de lutte aux espèces envahissantes.
- Mettre en commun, par le biais de cette entente, l'expertise et les ressources des acteurs régionaux afin d'atteindre ses objectifs.
- Arrimer les différents partenaires de l'entente entre eux afin de générer d'autres actions ou d'autres projets pilotes sur le territoire bas-laurentien.

3. LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LUTTE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES

Le Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes, issu d'une concertation entre les partenaires du comité professionnel et entériné par le comité directeur de l'ESDEE, s'articule autour de cinq grandes orientations :

1. Favoriser la sensibilisation du milieu à la présence des espèces envahissantes, ainsi que la communication sur le sujet.
2. Consolider le réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent.
3. Prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent.
4. Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes.
5. Contrôler et surveiller la propagation des espèces envahissantes sur le territoire bas-laurentien.

Le plan d'action, élaboré pour la première fois en 2023, a été conçu comme un outil évolutif. Il a ainsi fait l'objet de mises à jour continues afin de s'adapter au contexte actuel, ainsi qu'aux réalités et aux besoins du territoire. La version la plus récente du plan d'action, couvrant la période 2026-2028, est présentée ci-dessous ainsi que le niveau de priorité.

Communication et sensibilisation			
Actions 2023-2026	Statut	Nouvelles actions	Priorité 2026-2028
Préparer du matériel de formation sur l'identification et la gestion des espèces envahissantes.	À poursuivre	Réaliser un inventaire des formations sur les EE existantes.	Élevée
		Créer des formations ciblées pour différents publics : municipalités, secteurs agricoles, élu-es, travaux publics (déblais, remblais, machinerie).	Élevée
Réaliser des présentations orales dans différents organismes.	À poursuivre	Offrir des formations sur les EE.	Élevée
Éduquer les jeunes et intervenir dans les centres de formation.			
Proposer des formations sur l'identification et la gestion des espèces envahissantes.			

Sensibiliser les professionnel·les en horticulture et le grand public aux EEE végétales.			
Interpeller le secteur forestier et agricole.			
Identifier le message, les objectifs et les cibles selon l’espèce ou le groupe d’espèces.	Terminé	Poursuivre la campagne marketing et radiophonique avec des messages ciblés selon les périodes de l'année.	Élevée
Établir un plan de communication.			
Création d’une rubrique « Le saviez-vous » ?			
Production de capsules vidéo sur les EEE.			
Création d’un logo de l’ESDEE.			
Organiser un forum à la fin de l’ESDEE.			
Production et distribution de feuillets d’information.	À poursuivre	Poursuivre la distribution des outils de l’ESDEE.	Modérée
Réaliser l’inventaire des outils de sensibilisation existants.	À poursuivre	Bonifier le répertoire d’outils de sensibilisation existant.	Modérée
Favoriser la communication, le partage et l’accès à l’information sur les espèces envahissantes.	À poursuivre	Indiquer les bons coups de l’Escouade sur le site internet du CRD.	Modérée
Assurer la promotion de l’ESDEE et de ses résultats.			
Prévention et détection			
Actions 2023-2026	Statut	Nouvelles actions	Priorité 2026-2028
Favoriser la détection précoce et la surveillance participative des espèces aquatiques envahissantes.	À poursuivre	Poursuivre les actions de détection précoce et de surveillance participative des EE.	Élevée
Mettre en place un mécanisme de gestion en cas de détection d’une EEE afin d’outiller chaque intervenant.	À poursuivre	Élaborer et structurer une procédure claire et concertée pour la lutte contre les EEE.	Élevée
Réaliser un inventaire des cartographies réalisées.	À poursuivre		Modérée

Prévenir la propagation d'espèces envahissantes en réalisant des cartographies de la répartition des différentes espèces présentes sur le territoire.		Développer ou améliorer un outil de signalement des espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent.	
		Création d'un comité visant la mise à l'essai d'un plan d'action sur l'herbe à poux pour la MRC des Basques, en collaboration avec les acteurs régionaux.	Modérée
Développer et réaliser un projet pilote de lutte à l'herbe à poux impliquant des espèces compétitives.	À poursuivre	Développer et réaliser un projet pilote de lutte à l'herbe à poux impliquant des espèces compétitives.	Modérée
Évaluer la capacité d'action du milieu afin de mettre en place une réglementation sur la lutte aux EEE.	À poursuivre	Évaluer la faisabilité de règlements municipaux pour la déclaration et la gestion obligatoire des EEE.	Modérée
Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes.	À poursuivre	Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes.	Modérée
		Campagne de prévention et de détection 2026-2027 et 2027-2028 – CREBSL.	Élevée
Poursuivre et étendre la cartographie de l'herbe à poux réalisée en 2019.	Terminé		
Stations de lavage			
Actions 2023-2026	Statut	Nouvelles actions	Priorité 2026-2028
Identifier les critères afin de dresser un portrait des besoins de la région.	Terminé	Mobiliser et accompagner les municipalités ciblées dans la mise en œuvre de solutions de lavage des embarcations.	Élevée
Dresser le portrait des besoins de la région incluant une cartographie à jour des stations de lavage présentes sur le territoire.			
Installer des stations de lavage.	À poursuivre	Soutenir et structurer le déploiement de stations de lavage.	Élevée
		Améliorer et optimiser les stations de lavage existantes.	Élevée
Réglementer le lavage des embarcations.	À poursuivre	Encadrer et réglementer le lavage des embarcations.	Élevée

Installer des panneaux de signalisation routière des stations de lavage.	À poursuivre	Installer une signalisation uniforme et stratégique pour les stations de lavage au Bas-Saint-Laurent.	Modérée
		Avoir application/outils pour localiser les stations de lavage.	Faible
Contrôle et éradication			
Actions 2023-2026	Statut	Nouvelles actions	Priorité 2026-2028
Favoriser l'implication des municipalités dans la gestion des EE.	À poursuivre	Autonomiser les municipalités et les partenaires dans l'éradication des EE.	Élevée
Poursuivre avec les meilleures stratégies de lutte aux berces et adapter selon les réalités des territoires.	À poursuivre	Mettre en place un fonds de lutte pour toutes les espèces.	Élevée
Poursuivre avec les meilleures stratégies de lutte au roseau commun et adapter selon les réalités des territoires.			
		Définir des critères pour identifier et prioriser les secteurs d'intervention pour la détection et la lutte.	Élevée
		Mettre en place un fonds d'urgence pour intervenir rapidement lors de l'apparition de nouvelles colonies.	Modérée
		Mettre en place une équipe régionale dédiée à la lutte contre les EEE.	Modérée
		Évaluer la pertinence d'adapter des guides de bonnes pratiques pour les interventions de lutte aux EEE.	Modérée

Ajouter la berce spondyle sur la liste des espèces à traitement obligatoire au MTMD.	Terminé		
Réaliser un projet d'arrachage de l'herbe à poux.	Terminé		

4. IMPLICATION DES PARTENAIRES

Comité directeur	9 membres • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs • Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent • Deux personnes représentant les MRC du BSL • Deux personnes représentant les organismes de bassins versants du BSL • Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire • Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	3 rencontres
Comité professionnel	Environ 23 membres (comité évolutif) • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs • Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • Ministère des Transports et de la Mobilité durable • Ministère des Ressources naturelles et des Forêts • Hydro-Québec • Ministère des Pêches et Océans Canada • Ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada • Les 8 MRC du BSL • Les 4 organismes de bassins versants du BSL • Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag • Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire • Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent • Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	4 rencontres

5. LUTTE AUX BERCES

5.1 Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup

L'OBAKIR a mené, pour une neuvième année consécutive, des interventions visant l'éradication de la berce du Caucase sur son territoire. Au total, 18 sites (Figure 1) sont répertoriés et suivis par l'OBAKIR, dont 6 sont encore actifs, 4 font l'objet d'un suivi et 8 sont considérés comme éradiqués, pour une superficie contaminée d'environ 6 686 m². Une nouvelle occurrence a également été signalée.

Les travaux d'éradication, réalisés principalement par arrachage manuel, ont nécessité près de 56 heures. L'objectif d'amorcer les interventions le plus tôt possible dans la saison a été atteint. Enfin, des actions de communication ont été déployées par le biais de publications sur les réseaux sociaux ainsi que par l'envoi d'informations aux municipalités.

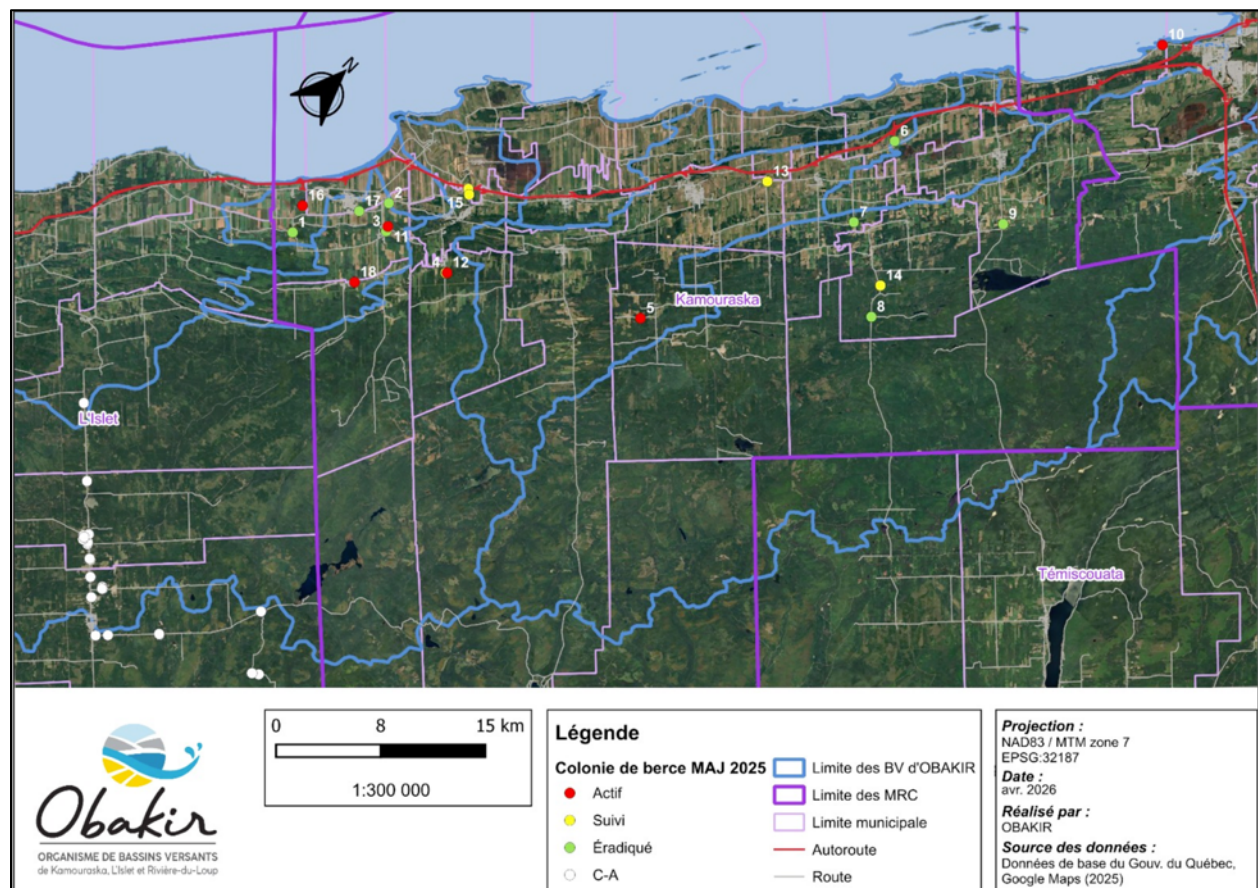


Figure 1 - Carte de localisation de sites connus envahis de berce du Caucase sur le territoire du Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup ©OBAKIR

5.2 Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean

Durant la saison 2025, l'OBVFSJ a mené des travaux d'éradication de la berce du Caucase sur 75 sites répartis dans 14 municipalités (Figure 2). Une [carte interactive des sites](#) selon le type d'intervention a été élaborée. Parmi ces sites, 2 nouvelles colonies ont été identifiées grâce aux signalements de citoyen·nes et d'employé·es municipaux, preuve que la sensibilisation fonctionne, ce qui porte la superficie totale contaminée à 85 159 m².

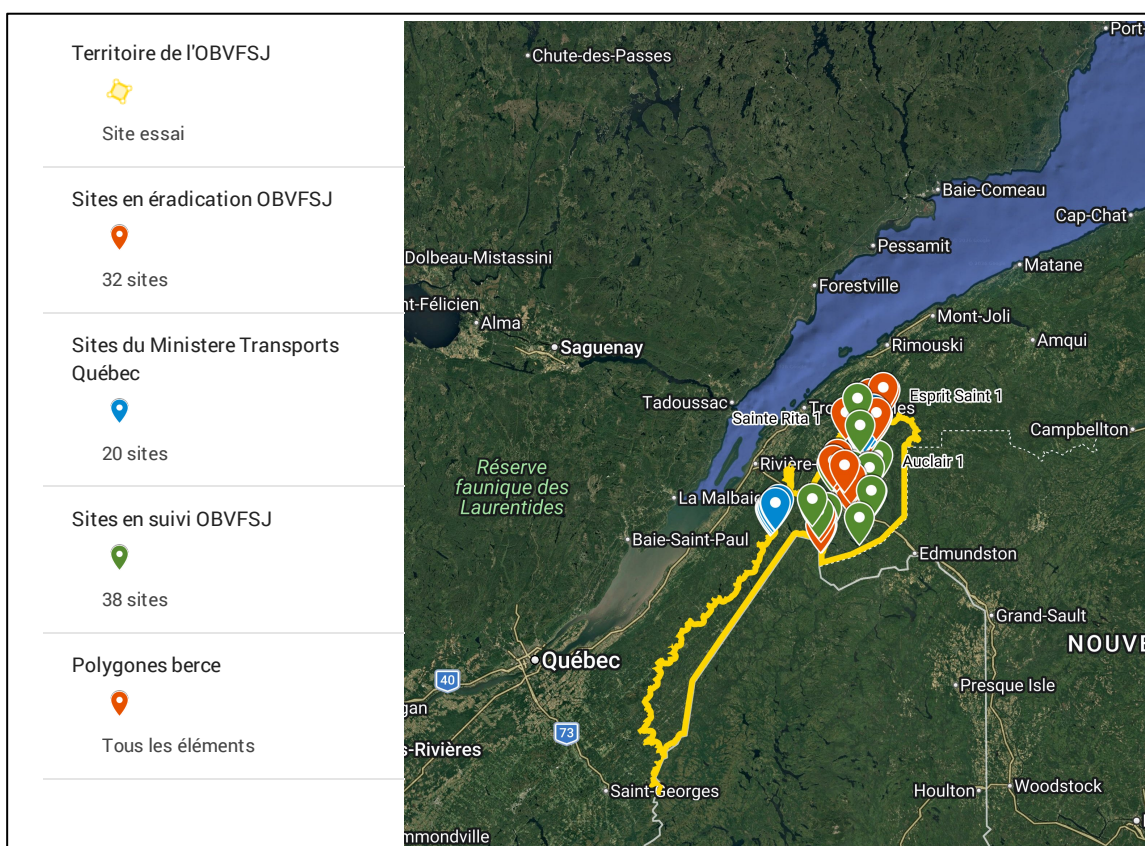


Figure 2 - Carte de localisation de sites connus envahis de berce du Caucase sur le territoire du fleuve St-Jean ©OBVFSJ

Sur l'ensemble des sites :

- 33 ont été traités activement par extraction manuelle ou chimique;
- 42 ont fait l'objet d'un suivi.

Les interventions ont été réalisées principalement par extraction manuelle des racines à la pelle. Dans les cas de forte infestation ou lorsque le sol ne permettait pas un arrachage efficace, un traitement herbicide (glyphosate) a été appliqué en dernier recours. L'OBVFSJ estime que les travaux d'éradication doivent se poursuivre pour encore au moins trois années afin de réussir à contrôler la propagation de l'espèce sur le territoire.

5.3 Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

La Matapédia est fortement touchée par l'envahissement de la berce sphondyle, avec une superficie contaminée estimée à plus de 750 km² (Figure 3). Aucun nouvel inventaire n'a été réalisé cette année.

En 2025, l'OBVMR a misé sur la formation et l'accompagnement des municipalités et des citoyen·nes afin de renforcer leur autonomie dans la lutte contre la berce sphondyle. Des interventions d'éradication ont également été menées sur certaines colonies isolées, dont à Amqui, Sainte-Idrène et Saint-Moïse permettant l'arrachage de 1400 plants, soit une superficie de 1 718 m², en plus d'activités de sensibilisation du public.

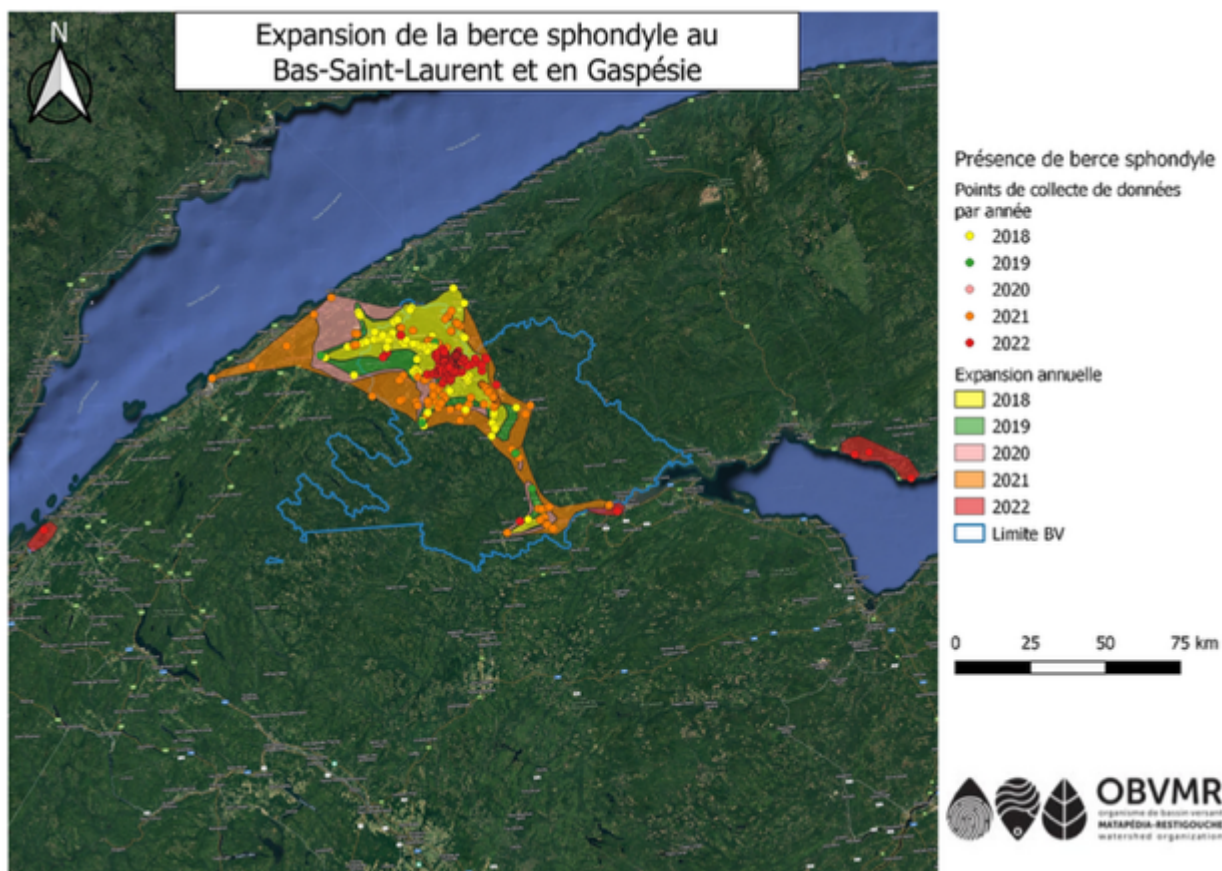


Figure 3 – Carte de localisation des sites connus envahis de berce sphondyle dans la vallée de la Matapédia ©OBVMR

Quatorze plans d'accompagnement ont été remis en 2021-2022 à des municipalités touchées par la berce sphondyle. Selon le niveau d'envahissement, les objectifs varient entre éradication possible, contrôle partiel ou gestion difficile nécessitant des efforts soutenus. Un outil de priorisation guide désormais les actions, bien que l'espèce progresse dans certains secteurs, notamment à Causapsca. Les plants de berces localisés dans l'emprise des routes semblent s'étendre et coloniser les champs voisins, ce qui suggère une lutte de plus en plus difficile au cours des prochaines années. De plus, les activités forestières tendent à bénéficier à la berce qui se développe au sein du couvert forestier, pouvant alors suggérer une propagation aux terrains privés.

5.4 Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

En 2025, l'OBVNEBSL est intervenu sur des sites totalisant plus de 149 804 m² (Figure 4). Plusieurs nouvelles colonies ont été découvertes, dont une colonie majeure de berce du Caucase à St-Fabien, d'une taille de 2 hectares. Plusieurs colonies de berce sphondyle ont été aperçues en bordure de la 132 dans La Mitis et La Matanie sans pouvoir être caractérisées ni intégrées à la cartographie. La hausse des plants isolés de berce sphondyle et des colonies non documentées est préoccupante et suggère une expansion continue.

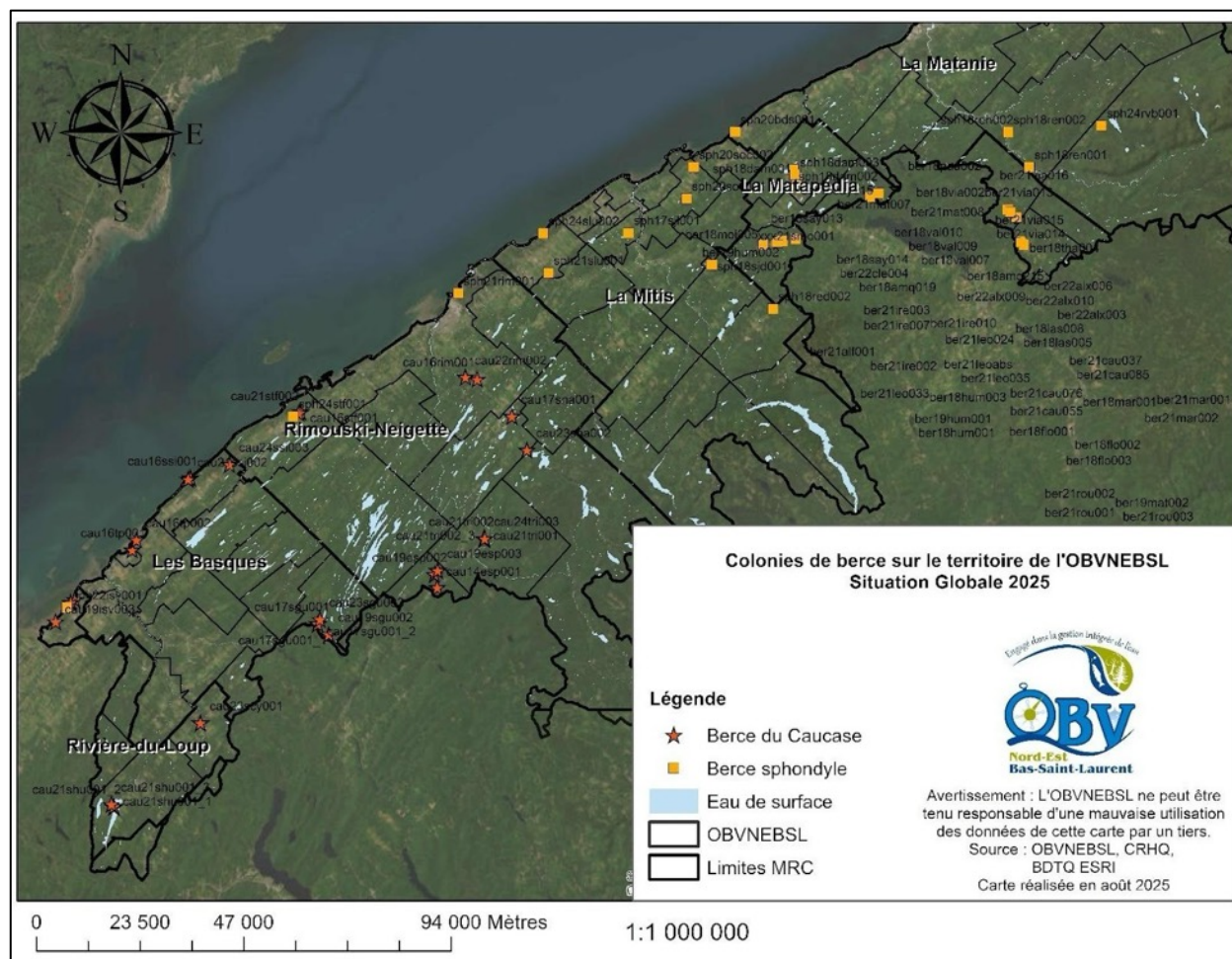


Figure 4 - Carte de localisation des sites connus envahis de berces sur le territoire du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent ©OBVNEBSL

Deux phases d'intervention ont été réalisées : au printemps pour traiter les jeunes plants, puis en juillet pour éliminer les plants matures avant la dissémination des graines, en combinant l'extraction à la racine et la pulvérisation ciblée de glyphosate.

La communication a été assurée auprès des propriétaires et du grand public, notamment par un communiqué accompagné d'outils d'identification. Les municipalités ont également reçu les informations relatives aux EEE, malgré une mobilisation difficile. Un engagement collectif renforcé demeure essentiel pour contenir la propagation de ces espèces.

6. LUTTE AU ROSEAU COMMUN

6.1 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

La colonie de roseau commun d'une superficie de 250 m² (Figure 5) se trouve dans le marais salé de l'Anse des Rioux, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges (MRC Les Basques). Installées depuis la saison dernière, les bâches ont dû être replacées plusieurs fois en 2025 à la suite de forts vents ou de grandes marées. Le contrôle manuel des plants de roseau commun s'est poursuivi en 2025, nécessitant 4 interventions au cours de l'été.



Figure 5 - Superficie du dispositif de bâchage du roseau commun installé à l'Anse des Rioux en 2024 ©ZIPSE

La taille réduite de la colonie et l'accès facile ont permis une intervention rapide et efficace. Entre 2024 et 2025, une diminution de 79 % de volume cumulatif de roseau commun par contrôle manuel a été mesurée, ce qui suggère que la colonie s'est affaiblie au cours des 2 dernières années et qu'une éradication complète est envisageable en 2027. Les visites de suivi et de contrôle manuel vont se poursuivre jusqu'au retrait des bâches, prévu en 2027. La revégétalisation du site sera ensuite réalisée.

À noter également qu'une colonie de salicaire commune de plus de 300 plants a été détectée et devra faire l'objet de réflexions futures.

7. FONDS DE LUTTE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES

7.1 Campagne de communication sur les espèces envahissantes

7.1.1 Création des outils de sensibilisation

Dans la continuité des travaux amorcés en 2024-2025 visant à renforcer l'identité visuelle de l'ESDEE, l'année 2025-2026 a permis de compléter la création et la production de l'ensemble des outils de communication prévus. Développés en cohérence avec l'image de marque (figure 6), ces outils assurent une uniformité visuelle à l'échelle du territoire et favorisent une reconnaissance accrue des messages par le public.



Figure 6 - Identité de marque de l'ESDEE

Par ailleurs, tous les contenus ont été rédigés selon les principes du langage clair et simple, c'est-à-dire en utilisant des mots accessibles, des phrases courtes et une organisation de l'information qui facilite la compréhension. Cette approche vise à vulgariser les notions liées aux espèces envahissantes afin de les rendre compréhensibles pour le plus grand nombre, peu importe le niveau de connaissance du public, et ainsi favoriser une meilleure appropriation des messages de sensibilisation.

L'ensemble des outils réalisés comprend notamment :

- la réécriture du site Internet ;
- des dépliants et des affiches : général, terrestre et aquatique (Figure 7 a et b);
- un panneau en aluminium sur les espèces aquatiques envahissantes;
- des affiches spécifiques pour chaque espèce envahissante ciblée;
- une carte postale (Figure 7c);
- des publications pour les réseaux sociaux.



Figure 7 - Exemples d'outils de sensibilisation réalisés : a) Affiche sur les espèces aquatiques envahissantes; b) dépliant général sur les espèces envahissantes (première et dernière page); c) carte postale sur les espèces envahissantes

Ainsi, l'année 2025-2026 marque l'aboutissement du développement d'un ensemble cohérent d'outils de sensibilisation, prêts à être déployés sur différents supports, tant imprimés que numériques, afin de soutenir les actions de communication de l'ESDEE et de maximiser leur portée auprès de la population.

7.1.2 Campagne numérique et radiophonique

D'avril à octobre 2025, la campagne de communication de l'Escouade espèces envahissantes du Bas-Saint-Laurent s'est poursuivie à travers la diffusion de nombreux messages de sensibilisation

adaptés aux différentes périodes de l'année. La campagne radiophonique a permis la diffusion de sept messages portant sur les thématiques suivantes :

- les espèces envahissantes de manière générale ;
- les espèces terrestres et les risques pour la santé ;
- la pêche et le nettoyage de l'équipement ;
- le lavage des embarcations ;
- le transport du bois de chauffage, notamment en lien avec l'agrile du frêne ;
- l'inspection des quais et la détection de la moule zébrée ;
- l'entretien du jardin (notamment l'importance de ne pas jeter les résidus au compost).

Ces messages ont été diffusés sur quatre réseaux radiophoniques couvrant l'ensemble du territoire bas-laurentien : Arsenal Media (Chloé-FM, CHRM-FM, CIKI et CJOI), FLO FM, Groupe Simard (CHOX et CIEL) ainsi que Bell Media (Énergie et Rouge).

En complément, la campagne a été bonifiée par une diffusion sur les plateformes Spotify (Figure 8a) et YouTube, en collaboration avec le groupe Allema Global. Cette approche a permis de rejoindre un public plus jeune et davantage connecté, souvent moins exposé aux médias traditionnels. Des bannières publicitaires ont également été déployées via Google Display.

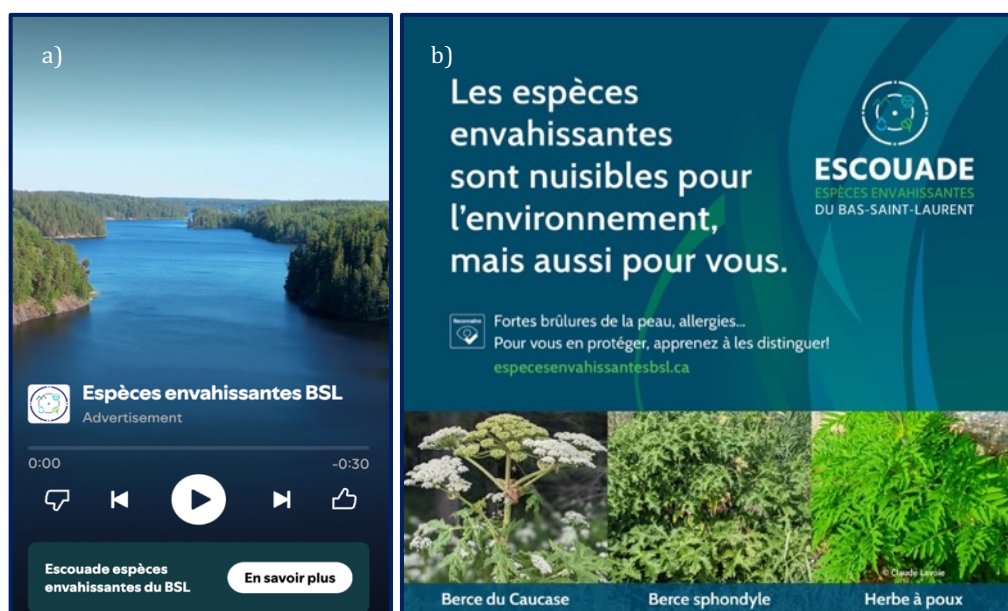


Figure 8 – a) Aperçu de publicité sur Spotify ; b) Exemple de publication pour les réseaux sociaux

Parallèlement, 19 publications ont été créées pour les réseaux sociaux et diffusées sur les plateformes du CRD, afin de sensibiliser la population à divers enjeux liés aux espèces envahissantes (Figure 8b). Enfin, la promotion du site especesenvahissantesbsl.ca a été largement intégrée à cette campagne. L'objectif était d'encourager le plus grand nombre de personnes et d'acteur·trices à consulter, partager et utiliser les informations ainsi que les outils développés dans le cadre de cette initiative, tous accessibles gratuitement dans [la boîte à outils](#) du site. Un

accompagnement personnalisé de la Firme Marketing a été réalisé pendant toute la durée de la campagne.

Plusieurs indicateurs de la campagne sont disponibles. Concernant la page *especesenvahissantesbsl.ca*, les données de fréquentation entre 1er avril 2025 au 31 mars 2026 sont indiqués dans le tableau 1 :

Tableau 1 - Données de fréquentation de la page *especesenvahissantesbsl.ca*

Nombres de vues sur la page du CRD	2 850
Nombre d'événements (clic sur le lien, consultation d'un outil)	8 521
Durée moyenne de visite sur le site	45 secondes ¹

Les indicateurs de la campagne numérique sont indiqués dans le tableau 2.

Tableau 2 - Bilan de la campagne numérique 2025

Nombre d'affichage ² - Meta	2,3 millions
Groupe d'âge le plus touché - Meta	55 ans et plus
Nombre d'affichage Spotify	396 000

Pour la campagne Google Ads, les 18–24 ans se sont distingués par les meilleurs taux d'engagement, tandis que les 65 ans et plus ont généré le plus grand nombre de clics. Globalement, Google s'est avéré être le canal le plus performant en matière d'interactions avec les annonces. Par ailleurs, les formats vidéo et display ont enregistré les meilleurs résultats, tant en termes d'engagement que de taux de clics.

7.1.3 Distribution des outils de sensibilisation

L'ensemble des outils de sensibilisation développés dans le cadre de l'Escouade ont été imprimés, puis distribués aux MRC ainsi qu'aux organismes de bassins versants. Ces outils ont ensuite été largement diffusés à l'échelle régionale afin de rejoindre différents acteurs — notamment les associations de lacs, les territoires fauniques structurés ou encore les commerces de chasse et pêche — dans le but de les sensibiliser et de les mobiliser face aux espèces envahissantes (Figure 9).

1. Bien que ce temps puisse sembler relativement court, il demeure encourageant et indique que les visiteurs et visiteuses prennent le temps de consulter la page plutôt que de la quitter immédiatement.

² Le nombre d'affichage indique le nombre de fois où le contenu a été affiché et vu (même rapidement), sans nécessairement impliquer une interaction ou un engagement.



Figure 9 - Distribution des outils de l'Escouade lors d'une journée de sensibilisation ©OBVNEBSL

Cent (100) panneaux de sensibilisation portant sur les espèces aquatiques envahissantes et le lavage des embarcations ont également été produits sur support en aluminium. Ces panneaux ont ensuite été distribués aux MRC, qui avaient la possibilité de les relayer auprès des municipalités. À ce jour, le taux d'installation demeure limité, notamment en raison du faible nombre de stations de lavage disponibles. Toutefois, ces panneaux pourront être installés ultérieurement, lorsque les conditions le permettront (Tableau 3).

Tableau 3 - Suivi des outils de sensibilisation de l'Escouade espèces envahissantes

Nombre d'affiches distribuées	1 740
Nombre de dépliants distribués	10 800
Nombre de panneaux en aluminium installés	6
Nombre de panneaux en aluminium dont l'installation est prévue en 2026	11

7.2 Veille et prévention aux espèces envahissantes

7.2.1 Détection précoce et surveillance participative des espèces aquatiques envahissantes

a. Sentinelles des lacs

Le programme des sentinelles des lacs a été renforcé grâce à la mise en place de formations destinées aux citoyen·nes ainsi qu'à la distribution d'outils facilitant l'identification des espèces.

b. ADN environnemental

La détection par ADN environnemental (ADNe) consiste à repérer la présence d'espèces ciblées en analysant les traces d'ADN qu'elles libèrent naturellement dans leur milieu. Toutefois, l'interprétation des résultats doit se faire avec prudence. En effet, la détection d'ADNe ne prouve pas nécessairement que l'espèce est bien établie ou abondante dans le milieu. Ces traces peuvent avoir été transportées sans que l'espèce soit réellement présente, par exemple via les eaux résiduelles contenues dans les moteurs d'embarcations ou encore par le déplacement d'autres espèces animales. La détection d'ADN environnemental a été réalisée en collaboration avec le MELCCFP, en utilisant des méthodes active et passive. La méthode passive, qui consiste à immerger des filtres dans l'eau pendant 24 à 48 heures (Figure 10), permet de capter l'ADN sans manipulation directe, réduisant ainsi les risques de contamination. Les filtres sont installés à différentes profondeurs à l'aide d'un dispositif d'ancrage et de bouées.



Figure 10 - Filtre à ADN

c. Inspection visuelle

Les inspections visaient à détecter la présence de moules zébrées adultes sur les structures (comme les quais) ainsi que celle du myriophylle à épis dans les herbiers aquatiques. Les observations ont été réalisées de manière non exhaustive lors des interventions sur le terrain, en ciblant des zones à risque comme les mises à l'eau, les quais et les herbiers. Les herbiers ont été examinés en embarcation à l'aide d'un aquascope (Figure 11a), avec prélèvement d'échantillons au besoin pour identification en laboratoire. La recherche de moules zébrées s'est concentrée sur les surfaces solides submergées, inspectées visuellement et par contact.

d. Collecteurs et inspection des quais

La méthode des collecteurs consiste à installer des supports artificiels dans l'eau afin de permettre aux larves de s'y fixer et de se développer (Figure 11 b et c). Simple et peu coûteuse, elle est souvent utilisée en science citoyenne, avec la participation de bénévoles formés. Les

collecteurs, conçus pour offrir des surfaces rugueuses et ombragées, sont installés à différents endroits stratégiques dans les lacs. Ils sont maintenus en place grâce à un système de corde, d’ancrage et de bouée, puis récupérés plus tard pour vérifier la présence de moules ou d’autres EAE. En complément, une inspection des quais en fin de saison permet aussi de détecter la présence d’espèces aquatiques envahissantes établies.

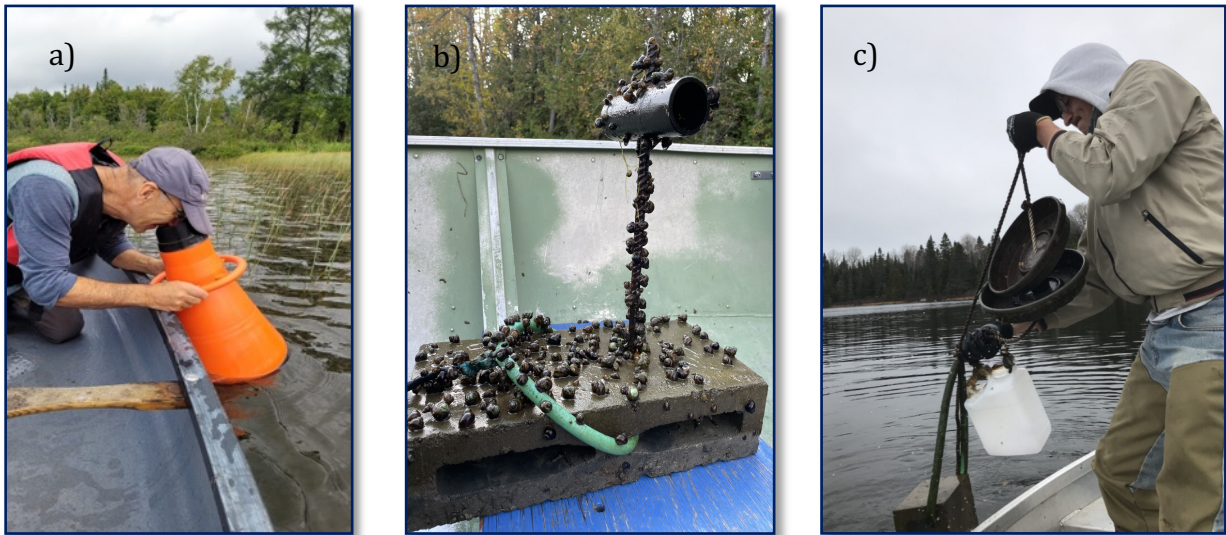


Figure 11 - a) inspection visuelle à l'aide d'un aquascope; b) collecteur envahit par les vivipares chinoises et géorgiennes dans le lac Matapédia; c) installation d'un collecteur

e. Résultats

OBV	Plan d’eau	Intervention	Résultat
OBVNEBSL	Rivière Mitis	Formation et détection ADNe	Négatif
	Lac Noir	Inspection visuelle et ADNe	Négatif
	Lac Malfait et aux Canards	Inspection visuelle et ADNe	Négatif
	Lac Malcolm	Inspection visuelle et ADNe	Positif ADNe moule zébrée
	Grand lac des Sept Lacs	Inspection visuelle et ADNe	Négatif
	Grand lac Macpès	Inspection visuelle et ADNe	Positif ADNe moule zébrée
	Lac Towagodi et Langis	Inspection visuelle	Négatif
	Lac Bidini	Inspection visuelle	Négatif
OBAKIR	Lac Sainte-Anne	Formation, ADNe, inspection visuelle, collecteur	Positif ADNe moule zébrée
	Lac Saint-Pierre	ADNe, inspection visuelle, collecteur	Positif ADNe moule zébrée
	Lac Morin	Formation, ADNe, inspection visuelle, collecteur	Positif ADNe moule zébrée
	Lac aux Loutres	Inspection visuelle, collecteur	Positif ADNe moule zébrée

	Lac des Roches et des Huards	Inspection visuelle, collecteur	Positif ADNe moule zébrée
OBVMR	Lac Casault	ADNe, collecteur, inspection visuelle	Négatif
	Lac Matapédia	ADNe	Positif ADNe moule zébrée
	Lac Humqui	ADNe, collecteur	Positif ADNe moule zébrée
	Lac du Portage	ADNe	Négatif
	Lac Angus	Inspection visuelle	Négatif
	Lac Causapscal	Inspection visuelle	Négatif
OBVFSJ	Lac St-François	Inspection visuelle, collecteur	Négatif
	Beau lac	Inspection visuelle, collecteur	Négatif
	Lac Pohénégamook	Inspection visuelle	Négatif
	Lac des Échos	ADNe	Non concluant
	Lac Auclair	ADNe	
	Lac Asselin	ADNe	
	Lac Ango	ADNe	

À la suite de ces résultats, des analyses supplémentaires seront nécessaires. Comme indiqué précédemment, la détection positive d'ADNe ne permet pas de confirmer de manière certaine la présence de moules zébrées. Les activités de détection précoce se poursuivront donc au cours de la prochaine saison.

7.2.2 Développement stratégique d'alliés avec les excavateurs et les travaux publics: déblais et remblais

Un projet a été mené par l'OBVMR afin de structurer le maillage entre les entrepreneurs en excavation, les travaux publics municipaux et les intervenants environnementaux dans les MRC de La Mitis, de La Matapédia et de La Matanie. Un sondage complété auprès des entreprises et des municipalités, combiné à un groupe de discussion, a permis de dresser un portrait des pratiques, des besoins et des mécanismes existants, ainsi que de valider les principaux constats. Les résultats montrent que les enjeux ne relèvent pas tant d'un manque de sensibilisation, mais plutôt de contraintes systémiques, notamment l'absence d'exigences contractuelles, une responsabilité diffuse entre les acteurs et des pressions économiques qui limitent l'adoption de bonnes pratiques.

L'analyse met en évidence que les leviers d'action les plus efficaces se situent en amont des projets, particulièrement dans la rédaction des devis et l'implication des donneurs d'ouvrage. Elle souligne également l'importance de proposer des outils simples, concrets et directement intégrés aux pratiques existantes, ainsi que de s'appuyer sur des partenaires externes pour traduire les enjeux environnementaux en actions opérationnelles. Enfin, le projet a permis d'identifier des pistes d'intervention réalistes pour améliorer la collaboration et favoriser l'intégration durable des bonnes pratiques sur le terrain.

7.2.3 Repenser l'éradication de la berce du Caucase

Ce projet, mené par l'OBVFSJ, fait suite au départ de l'employé détenant les permis nécessaires pour effectuer l'éradication chimique de la berce du Caucase. Ce service était également offert aux autres OBV du Bas-Saint-Laurent. L'OBVFSJ a donc entrepris une réflexion afin d'adapter la stratégie de lutte contre cette espèce, dans le but de la rendre plus efficace et plus collaborative. Dans le cadre de ce projet, des rencontres individuelles et collectives ont été réalisées avec divers acteurs, notamment des municipalités ainsi que le ministère des Transports et de la Mobilité durable. À l'issue de ces échanges, un plan d'action collaboratif a été élaboré. Celui-ci précise, pour chaque colonie de berce du Caucase recensée, le type d'intervention à réaliser, la période prévue ainsi que l'organisme responsable.

7.3 Consolidation du réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent

7.3.1 Accompagnement des municipalités dans l'implantation de stations de lavage

À la suite de la réalisation du [portrait régional et de l'identification de sites stratégiques pour l'implantation de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent](#), l'OBAKIR et l'OBVNEBSL ont mis en œuvre un projet visant à accompagner les municipalités dans l'installation de ces infrastructures.

L'OBAKIR et l'OBVNEBSL ont joué un rôle de soutien en fournissant des informations essentielles sur les coûts, les modèles de financement et les étapes de réalisation, permettant à certaines municipalités de renforcer leurs capacités organisationnelles. Des activités de sensibilisation ont été menées, notamment par le biais d'une rencontre d'information régionale et de suivis personnalisés, afin de favoriser une approche collaborative. Toutefois, le projet a été confronté à plusieurs défis, dont la faible mobilisation des municipalités, le manque de ressources, ainsi que le temps important requis pour planifier ce type d'infrastructure.

Une demande de subvention au programme [Stations de nettoyage d'embarcations](#) du MELCCFP a été déposée par la municipalité de Saint-Vianney. De son côté, la Ville de Rimouski a démontré un fort intérêt pour l'implantation d'une station sur son territoire d'ici 2027. Il est prévu qu'une demande de subvention soit déposée lorsque le modèle de gouvernance sera clarifié.

À noter que l'intérêt des municipalités pour les stations de lavage augmente en présence d'un risque d'espèces aquatiques envahissantes. Toutefois, l'absence de modèles clairs de gouvernance et d'opération freine leur mise en place, en raison des responsabilités à long terme. D'où l'importance de développer, à l'échelle régionale et avec les MRC, des modèles de gestion adaptés et partagés.

7.4 Contrôle des espèces envahissantes

7.4.1 Lutte au roseau commun

a. Littoral de l'Île verte

Le comité ZIPSE a réalisé deux projets de contrôle du roseau commun dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes (ESDEE), dont un premier projet sur le littoral de l'Île-Verte, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Ce site, reconnu pour sa grande richesse en biodiversité, est actuellement menacé par la présence de quatre colonies de roseau commun localisées sur la rive sud de l'île. (Figure 12).



Figure 12 - Colonie de roseau sur le littoral de l'Île verte ©ZIPSE

Ces travaux ont permis de dresser un portrait complet des colonies et de planifier les interventions de contrôle. Les méthodes retenues comprennent l'excavation mécanique et le bâchage à l'aide de géotextiles et de géomembranes, chacune précédée d'une fauche. Les quatre colonies couvrent une superficie totale de 725 m², dont environ 115 m² seront traités par excavation et 610 m² par bâchage. Afin de limiter la propagation du roseau commun, une fosse d'enfouissement des résidus a été aménagée directement sur l'île, réduisant ainsi les risques liés au transport de matériel contaminé à l'extérieur du site.

Un suivi rigoureux est prévu, comprenant des visites de terrain deux fois par année ainsi qu'un suivi annuel par imagerie aérienne géoréférencée haute résolution. Ces suivis permettront de surveiller l'évolution des zones d'intervention, incluant les aires de circulation, la fosse d'enfouissement et les secteurs excavés. Le projet se poursuivra grâce à un financement de la FFQ.

b. Saint-André-de-Kamouraska

Le projet se déroule dans le marais salé de Saint-André-de-Kamouraska, où la présence d'un aboiteau construit en 1986 perturbe aujourd'hui le fonctionnement naturel de l'écosystème. Les interventions initiales visaient à restaurer le marais par l'ouverture de cet ouvrage et par le contrôle du roseau commun. La relocalisation de l'aboiteau, réalisée dès 2019 grâce à un financement du MPO, a permis la restauration de plus de 4 hectares d'habitat côtier. Depuis 2022, les efforts de contrôle du roseau commun dans ce secteur sont soutenus par un financement de la FFQ. Le projet en cours (2025-2028) vise à poursuivre les interventions, notamment par la fauche répétée, le bâchage, le retrait progressif de certaines bâches (Figure 13) et la revégétalisation des milieux traités.



Figure 13 - Retrait des bâches - Marais de Saint-André-de-Kamouraska ©ZIPSE

Les résultats obtenus à ce jour démontrent que la fauche peut, à court terme, stimuler la croissance du roseau commun. Toutefois, lorsqu'elle est répétée sur plusieurs années, elle contribue à en réduire la densité et favorise l'établissement d'autres espèces végétales. Cette méthode se montre particulièrement efficace pour les petites colonies, bien que le délai nécessaire à une éradication complète demeure incertain. Un suivi à long terme est donc essentiel pour évaluer pleinement les résultats.

Le projet se poursuit grâce au soutien financier de la FFQ.

7.4.2 Campagne d'arrachage de l'herbe à poux dans la MRC Les Basques

À la suite de la cartographie réalisée en 2024 sur la présence de l'herbe à poux le long des axes routiers secondaires de la MRC Les Basques, une campagne d'arrachage de l'espèce a été menée dans plusieurs municipalités, soit Saint-Éloi, Notre-Dame-des-Neiges, Saint-Simon-de-Rimouski et Saint-Mathieu-de-Rieux en 2025 par Quadra environnement (Figure 14). Le projet a également permis de former les employés municipaux à l'identification de cette espèce, à ses modes de propagation et aux méthodes de gestion sécuritaire, notamment par des démonstrations terrain et des interventions pratiques.



Figure 14 - Arrachage de l'herbe à poux le long d'un axe routier de la MRC des Basques ©QUADRA environnement

Au total, 1204 m² ont été traités, correspondant à une biomasse de 25,33 kg.

Les résultats montrent que les colonies observées sont généralement plus étendues que celles identifiées lors de l'échantillonnage initial, confirmant ainsi une présence diffuse de l'herbe à poux le long des routes. Cette situation met en évidence les limites de la méthodologie d'échantillonnage utilisée, basée sur des points espacés de 200 m, et souligne la nécessité d'adopter une approche de gestion couvrant l'ensemble des segments routiers plutôt que les seules zones échantillonnées.

8. INDICATEURS ET CIBLES

Mettre en place un comité consultatif sur les espèces envahissantes qui assurera la cohésion entre les acteurs territoriaux à l'échelle régionale et supervisera l'élaboration d'un plan d'action multiespèces.	Nombre d'organisations représentées	23	
	Nombre de rencontres du comité professionnel et des sous-comités	4	
	Nombre d'espèces visées par le plan d'action	8	
Permettre l'embauche d'une ressource régionale par le CRD pour coordonner la démarche.	Nombre de professionnels embauchés	1	
Permettre l'embauche d'une ressource ou la consolidation des actions des quatre OBV afin de poursuivre les efforts de lutte contre la berce du Caucase et la berce spondyle.	Nombre de professionnels embauchés	4	
	Nombre d'ha ou de colonies de berces identifiés, traités et en suivi sur le territoire de chaque OBV	OBAKIR	18 sites en suivi; 6 686 m ² de SC ³
		OBVFSJ	75 sites en suivi; 85 159 m ² de SC
		OBVMR	69 sites en suivi; 750 km ² de SC
		OBVNEBSL	19 sites en suivi, 149 804 m ² de SC
Permettre l'embauche d'une ressource ou la consolidation des actions du Comité ZIPSE afin de poursuivre les efforts de lutte contre le roseau commun.	Nombre de professionnels embauchés	1	
	Nombre d'ha ou de colonies de roseau commun identifiés, traités et en suivi par la ZIPSE	NDDN 250 m ² NDSD 750 m ² SADK 8405,56m ²	
En collaboration avec Santé Québec BSL, déterminer les actions de contrôle de l'herbe à poux et déployer un plan d'action pour la région comprenant un plan de communication.	Nombre d'activités de communication portant sur l'herbe à poux	9	
	Nombre de municipalités sensibilisées en lien avec l'herbe à poux	4 ⁴	
Élaborer un plan d'action régional et opérationnaliser un fonds dédié aux projets pilotes de prévention	Nombre de projets visant des espèces autres que les berces, le roseau commun et l'herbe à poux	10	

³ Superficie contaminée

⁴ 4 municipalités ont été formées sur l'identification et la gestion de l'herbe à poux mais l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent ont été sensibilisées à cette espèce au travers de la campagne de communication régionale.

et de lutte contre d'autres espèces envahissantes.	Nombre de stations de lavage installées ⁵	-
	Nombre ou types de publicité ou communications déployés sur le territoire	3 dépliants 11 affiches 1 panneau en aluminium 7 messages radio 2 publicités Spotify 2 vidéos YouTube 7 campagnes Meta 19 publications pour les réseaux sociaux

⁵ Cette action ne pourra être réalisée dans le cadre de l'ESDEE, qui ne vise pas à se substituer aux programmes de financement existants. Ainsi, l'installation de stations de lavage ne pourra être financée par l'entente.